

Sélection du personnel dans un cabinet médical

Documents établis sur mandat de la Fondation Margrit et Ruth Stellmacher, une institution pour le soutien et l'encouragement de la profession d'assistante médicale

Dans le quotidien d'un cabinet médical, la sélection du personnel, notamment le choix adéquat d'une apprentie assistante médicale, peut poser des problèmes au médecin praticien. Le présent manuel vise à mieux structurer la procédure de sélection, ce qui évitera au médecin de faire un mauvais choix et à l'apprentie d'interrompre ultérieurement sa formation. Ce manuel a été établi avec la collaboration de l'Institut de psychologie de l'Université de Berne.

Chaque étape de la sélection sera évaluée à l'aide de documents et d'un guide.

Étapes de la sélection

Préparation

- Déterminer le profil des compétences ([guide no 1](#))
- Choisir la méthode ([guide no 2](#))

Examen préalable

- Dossier de candidature (lettre de candidature, curriculum vitae, certificats ([guide no 3](#)))
- Références ([guide no 4](#))

Examen

- [Questionnaire biographique](#) (Grille: [guide no 5](#))
- Stage de préapprentissage structuré ([guide no 6](#))
- Interview structuré ([guide no 7](#))

De nombreux cabinets médicaux appliquent déjà les étapes de la sélection décrite ici. Le recours aux guides permet toutefois de mieux structurer la procédure de sélection. Un guide explique brièvement chaque étape et les illustre par plusieurs exemples.

Les guides ont été développés en premier lieu en vue de la sélection des apprenties assistantes médicales. On peut certes les utiliser pour d'autres genres de candidature ou la qualification de collaboratrices, mais il faudra les adapter en conséquence.

Marche à suivre

1. Au moyen du guide no 1 ("Profil des compétences"), vous définissez et consignez les exigences qui sont déterminantes pour votre cabinet médical.
2. A l'aide du guide no 2 ("Catalogue critères-méthodes"), vous déterminez quelles sont les étapes de l'évaluation qui, selon vous, représentent des critères importants qui permettront de procéder à la qualification adéquate d'une candidate.
3. En tant que propriétaire de votre cabinet médical, vous décidez dans quelle mesure et jusque dans quels détails vous utilisez les guides pour structurer et évaluer une sélection.
4. Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité d'obtenir un manuel détaillé sur l'ensemble du projet ; veuillez le commander à l'une des adresses suivantes:

Fondation Margrit und Ruth Stellmacher, c/o M. Thomas Brender, avocat et docteur en droit, Bahnhofstrasse 61, case postale, 8023 Zurich
Tél. 044 225 88 88 / fax 044 225 88 80 / courriel thomas.brender@hebrezo.ch

Secrétariat de la FMH, Mme Barbara Linder, Elfenstrasse 18, 3016 Berne,
Tél. 031 359 11 11 / fax 031 359 11 12 / courriel mpa@fmh.ch - www.fmh.ch

Schweizerischer Verband Medizinischer Praxisassistentinnen SVA, Monbijoustrasse 35/PF6432, 3001 Bern
Tel. 031 380 54 54 / Fax 031 381 04 57 - sekretariat@sva.ch - www.sva.ch